



Compte rendu du comité du SEV3Nied

18 Mars 2020 – à Roupeldange

Ordre du jour :

- 1) Approbation de l'ordre du jour,
- 2) Approbation du PV du 18 février 2021,
- 3) Approbation du Compte Administratif 2020,
- 4) Approbation du Compte de Gestion 2020,
- 5) Affectation des résultats,
- 6) Vote du Budget Primitif 2021,
- 7) Divers.

Délégués titulaires présents :

Madame : Charlotte LOUIS.

Messieurs : Jean MARINI, Patrick CASSAN, Patrick PIERRE, Alain LINDEN, Jean-Paul LARISCH, Jean-Marc CHONE, Bernard JACQUOT, Jean TOURSCHER, Jean-Jacques BALLEVRE et Patrice GERARDIN.

Délégués suppléants votant :

Messieurs : Christian CLEMENT et Jean-Paul GRANDJEAN.

1 Approbation de l'Ordre du jour

Délibération n° 2021-03-18-01

Le Président donne lecture de l'ordre du jour :

- 1) Approbation de l'ordre du jour,
- 2) Approbation du PV du 18 février 2021,
- 3) Approbation du Compte Administratif 2020,
- 4) Approbation du Compte de Gestion 2020,
- 5) Affectation des résultats,
- 6) Vote du Budget Primitif 2021,
- 7) Divers.

Sur proposition du Président, le Comité **APPROUVE** à l'unanimité l'ordre du jour.

2 Approbation du Procès-Verbal du 18 février 2021

Délibération n° 2021-03-18-02

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Sur proposition du Président, le Comité Syndical **APPROUVE** à l'unanimité, le procès-verbal de la séance du 18 février 2021 qui a été communiqué à l'ensemble des membres de l'assemblée.

3 Approbation du Compte Administratif

Délibération n° 2021-03-18-03

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment ses articles L.2121-14, L.2121-21 et L.2121-29 relatifs à la désignation d'un rapporteur autre que le Président pour présider au vote du compte administratif et aux modalités de scrutin pour les votes de délibérations,

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment son article L.2121-31 relatif à l'adoption du compte administratif et du compte de gestion,

Considérant que Madame LOUIS, 1^{ère} Vice-Présidente, a été désignée pour présider les points de la séance pour l'adoption du compte administratif,

Charlotte LOUIS présente le compte administratif 2020 du Syndicat résumé de la façon suivante :

Syndicat	Dépenses	Recettes	Balance
Fonctionnement	381 824,40	876 197,33	494 372,93
Investissement	357 201,05	561 796,91	204 595,86
Total	739 025,45	1 437 994,24	698 968,79

Sur proposition de la 1^{ère} Vice-Présidente, le Compte Administratif du Syndicat est **APPROUVE** à l'unanimité.

4 Approbation du Compte de Gestion 2020

Délibération n° 2021-03-18-04

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Considérant que Madame Charlotte LOUIS 1^{ère} Vice-Présidente en charge des affaires financières, a été désignée pour présider les points de la séance pour l'adoption du compte de gestion,

La 1^{ère} Vice-Présidente informe que le compte administratif du Syndicat des Eaux Vives des 3 Nied a été transmis à la trésorerie de Creutzwald pour comparaison avec le compte de gestion.

Après vérification, le compte de gestion, établi et transmis par cette dernière, est conforme au compte administratif du Syndicat.

Considérant les identités de valeur entre les écritures du compte administratif du Syndicat et les écritures du compte de gestion, Madame LOUIS propose au Conseil Syndical d'approuver le compte de gestion en raison de la stricte exactitude des résultats avec le compte administratif du Syndicat.

Sur proposition de la 1^{ère} Vice-Présidente, le compte de gestion est **APPROUVE** à l'unanimité.

5 Affectation des résultats 2020

Délibération n° 2021-03-18-05

La Vice-Présidente présente les restes à réaliser 2020 :

	Imputation	Montant
Dépenses	2031	350 700,00
	2128	66 900,00
	Total dépenses RAR	417 600,00
Recettes	1328	
	Total recettes RAR	537 000,00

Compte tenu des résultats consolidés du compte administratif 2020 d'une part et des restes à réaliser d'autre part, l'affectation des résultats 2020 sur l'exercice 2021 proposée est la suivante :

Affectation des résultats 2020		
001	Excédent/Déficit d'investissement	204 595,86
	+ RAR en dépenses	417 600,00
	- RAR en recettes	537 000,00
	= Besoin de financement en investissement	0,00
	Excédent de fonctionnement brut	494 372,93
1068	- RI Excédent de fonctionnement capitalisé	0
002	= Excédent de fonctionnement reporté	494 372,93

Il est proposé au Conseil Syndical d'approuver l'affectation des résultats tel que présentée.

Sur proposition de la Vice -Présidente, l'affectation des résultats est **APPROUVEE** à l'unanimité.

6 Budget 2021

Délibération n° 2021-03-18-06

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu la Délibération n° 2020-09-15-11 prise par le Syndicat, fixant le montant de cotisation et les assiettes pour l'année 2021.

Le Président présente au Comité le projet de budget du Syndicat des Eaux Vives des 3 Nied pour l'année 2021 de la manière suivante :

Budget 2021		
	Dépenses	Recettes
Fonctionnement	1 060 038,53	1 060 038,53
Investissement	1 905 646,33	1 905 646,33
Total	2 965 684,86	2 965 684,86

Après une présentation détaillée du budget, il est proposé aux membres de l'approuver.

Sur proposition du Président, le Comité **APPROUVE** à l'unanimité le budget 2021.

7 Divers

- Monsieur CLEMENT souhaite savoir pourquoi au comte 61521 – Entretien de terrain – Nous passons de 25 000 € au CA 2020 à 180 000 € au BP 2021.

Monsieur MARINI explique que le Syndicat se dote d'un programme d'entretien plus ambitieux (Traitement des végétations, Protection des berges, petits travaux concourant au bon état) pour le budget 2021, en 2020 c'était des travaux d'urgence (Embâcles).

- Monsieur TOURSCHER se questionne sur la possibilité de l'utilisation du drone pour le marais de VALMONT.

Monsieur MARINI répond qu'il est d'accord si cela concerne le territoire du Syndicat et la compétence GEMAPI.

- Monsieur PIERRE demande si le marché de travaux du Pâtural et en même temps que celui de Loutremange.

Monsieur MARINI explique qu'il y a un regroupement des 4 projets (Aube, Bischwald, Loutremange et Pâtural) dans un seul marché de travaux de type bon de commande, en cours de consultation.

Sans autre question des délégués, le Président lève la séance à 16h.